

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2017-094

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 10 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le dix du mois d'octobre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de LOUIN, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

22 présents + 5 pouvoirs :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacky METAY, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Jacky JOZEAU, Jacky PRINCAY
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST, Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGault
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Maryse BARIGault
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

5 pouvoirs :

- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Micheline REAU
- ✓ Jacques CHAUVEAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claude SERVANT a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jacques CHAUVEAU, Mathias DIXNEUF, Claire SAINCOURT, Claude SERVANT, Jacques METREAU

Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 5 octobre 2017

STATUTS – GOUVERNANCE DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT »

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16
- Vu la délibération n° D2017-076 du 12 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet

Après délibération et l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire valide que l'intérêt communautaire de la compétence « En matière d'assainissement : Assainissement collectif et assainissement non collectif » est défini comme suit :

Pour l'assainissement collectif :

- ✓ Réalisation d'études préalables ;
- ✓ Demande, financement, réalisation et suivi des travaux nécessaires à l'assainissement ;
- ✓ Gestion de l'ensemble de la filière : collecte et traitement des eaux usées, évacuation des déchets et des sous-produits

Pour l'assainissement non collectif :

- ✓ Contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des installations d'assainissement autonome neuf, contrôle des installations existantes
- ✓ Réalisation d'état des lieux, identification des problèmes et conseil sur les modes de réhabilitation, de fonctionnement et d'entretien des installations existantes

AR-Préfecture

079-200041416-20171010-D2017094-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 20-10-2017

Publication le : 20-10-2017

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOLLETT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades BP 60002
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 84 93 48